

GESTION LOCATIVE

Le taux de gestion réglé par le Bailleur est de.....6 % HT + 20 % TVA soit 7.02% TTC

Le taux de l'assurance GLI est de.....2% HT + 20 % TVA soit 2.4% TTC

AVIS DE VALEUR

Les frais de rédaction sont de 75 € TTC dans le cadre de :

- SUCCESSION
- DONATION
- LIQUIDATION DE COMMUNAUTE

(Rédigé en TROIS exemplaires avec Photographies)

CONSEIL :

Le conseil est facturé à 50€ TTC / heure